DEPARTEMENT
DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT
DE
THIERS

COMMUNE DE COURPIERE

Arrêté temporaire n°60/2025 portant réglementation de stationnement et de circulation : commémorations

Le Maire de la Commune de COURPIERE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et, particulièrement, les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-5, L 2213-1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu les arrêtés municipaux n°16/2024 du 24 janvier 2024 et n°36/2025 du 12 mars 2025 portant réglementation de stationnement et de circulation sur la commune de COURPIERE ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation Place de la Cité Administrative et la circulation Rue du 14 Juillet 63120 COURPIERE lors des commémorations officielles, afin de préserver les impératifs de sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les prescriptions prévues par l'arrêté municipal n°25/2025 du 26 février 2025 sont supprimées et modifiées comme suit.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules est interdit Place de la Cité Administrative lors des commémorations suivantes :

- commémoration de l'anniversaire de la fin de la 2ème Guerre Mondiale, le 08 mai 2025 de 09h00 à 12h30,
- commémoration de l'anniversaire de la fin de la 1ère Guerre Mondiale, le 11 novembre 2025 de 09h00 à 12h30,
- commémoration de la Sainte Barbe et en hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 05 décembre 2025 de 09h00 à 12h30.

ARTICLE 3 : La circulation des véhicules sera momentanément interrompue durant les commémorations :

- Place de la Cité Administrative (aux abords du monument au morts)
- Rue du 14 Juillet depuis la Rue Pasteur.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire et l'affichage du présent arrêté seront assurés par la Mairie de COURPIERE.

ARTICLE 5 : Madame le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COURPIERE, le 23 avril 2025

Le Maire,
Laurent CLIVILLÉ

MAIRIE DE COURPIERE
RF
63120